

# **COMPTE-RENDU**

## **COMITE DE PROJET VAULX-VRAUCOURT**

13 novembre 2024

10h00 – 12h00



## LE CADRE DU COMITE DE PROJET

### Pourquoi un comité de projet ?

En application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), les communes doivent identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes. Le Comité Régional de l'Énergie (CRE) valide ensuite les zones proposées par les communes et qui seront arrêtées par le référent préfectoral prévu à l'article L. 181-28-10 du code de l'environnement.

Dans les cas où ces zones d'accélération ne sont pas encore définies ou si un projet éolien soumis à autorisation environnementale est situé en dehors d'une zone d'accélération, **le porteur de projet doit organiser un comité de projet** au sens de l'article L.211-9 du Code de l'énergie avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et selon les modalités prévues par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie. Le projet éolien de Vaulx-Vraucourt bénéficie d'une zone d'accélération délimitée et approuvée par délibération du Conseil municipal de la commune, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral par la Préfecture du Pas-de-Calais.

### À quoi sert le comité de projet ?

Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

### Où trouvez plus d'information ?

Pour disposer d'une meilleure vue d'ensemble, nous vous invitons à la lecture de ce compte-rendu et à la participation à l'enquête publique qui disposera d'un dossier complet et étayé.

### L'objectif du comité de projet est d'informer et de présenter les points suivants aux participants :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;
- Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.

**La commune de Vaulx-Vraucourt soutient la réalisation de l'évènement et Monsieur le Maire a assisté au comité de projet.**

## LES PARTICIPANTS

La composition du comité de projet est établie par l'article R. 211-7 du Code de l'énergie issu du Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie. Dans le cadre du projet éolien de Vaulx-Vraucourt, le comité de projet a été composé des membres présents suivants :

- **Le porteur de projet – Société Energie du Pas d'Âne**
  - o *Sylvain VERRIELE, Responsable régional*
  - o *Baptiste BENOIT, Chef de projet*
  - o *Audran AMICE, Chef de projet*
  - o *Capucine DE BOUVIER, Responsable d'études environnementales*
  - o *Zakaria KATRAOUI, Chargé de concertation et de communication locale*
  
- **Commune d'implantation : Vaulx-Vraucourt**
  - o *Freddy FOURNIER, Maire de Vaulx-Vraucourt*
  
- **Autres communes :**
  - o *Jacques WEEXSTEEN, Maire de Beugnâtre*
  - o *Sylvie BARBIER, Maire de Mory*
  - o *Francis DEGAND, Maire de Lagnicourt-Marcel*
  
- **Autres membres :**
  - o *Dorine GRESELLE, Directrice de l'EHPAD Saint-Landelin*
  - o *Céline LECAS, Récréations Urbaines*

## ORGANISATION ET CONTENU DU COMITE DE PROJET :

La tenue du comité de projet du projet de Vaulx-Vraucourt s'est déroulée en deux parties.

1. **La société Energie du Pas d'Âne réalise une présentation du projet** et de son prochain dépôt. La présentation du projet permet d'exposer l'ensemble de ses éléments pertinents. Un support sous format PowerPoint est présenté pendant une heure pour aborder plusieurs éléments :
  - o Présenter le porteur du projet ;
  - o Développer les études menées (acoustiques, paysagères, environnementales...) ainsi que la démarche Eviter - Réduire - Compenser et les mesures s'y rattachant ;
  - o Aborder la concertation réalisée et revoir les contributions des participants ;
  - o Observer, avec des focus complémentaires, le coût prévisionnel, le raccordement au réseau électrique, l'accès à la zone d'implantation ;
  - o Donner un aperçu complet des retombées économiques locales pour le territoire.
2. **Des échanges sous la forme d'un question - réponse avec les participants** au comité de projet pour compléter les propos, disposer de détails supplémentaires et formaliser son avis.

## 1. Synthèse de la présentation

Le projet éolien du Pas d'Âne, développé par la société Energie du Pas d'Âne, se situe dans la commune de Vaulx-Vraucourt. wpa onshore France, société mère et acteur majeur de l'éolien en France, possède une vaste expérience avec 40 parcs en exploitation, 39 communes partenaires dans la région Hauts-de-France et une expertise pluridisciplinaire reconnue. Le projet éolien présenté prévoit l'installation de 8 éoliennes, pour une puissance totale de 40 MW. La production annuelle estimée de 93,6 GWh permettrait de couvrir environ 16 % de la consommation énergétique de la Communauté de Communes Sud Artois.

Le processus de concertation a débuté en 2020, avec des échanges préliminaires entre wpa onshore France, la commune de Vaulx-Vraucourt, l'ensemble des communes limitrophes au site d'implantation et les exploitants agricoles. En 2022, les premières permanences publiques ont été organisées pour informer les habitants et recueillir leurs avis. Les discussions se sont poursuivies jusqu'en 2024, intégrant divers acteurs locaux, dont l'EHPAD Saint-Landelin, des associations de la région et l'école de Vaulx-Vraucourt. Ces échanges ont permis d'adapter le projet en fonction des retours du territoire avec par exemple une implantation à plus de 1 000 mètres des habitations pour limiter les nuisances.

L'accompagnement du projet prévoit plusieurs mesures en faveur de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie. Parmi celles-ci, on distingue plusieurs types de mesures :

- pour l'adaptation du territoire au dérèglement climatique avec par exemple l'aménagement du parc de l'EHPAD Saint-Landelin
- pour lutter contre l'érosion de la biodiversité par la mise en place de jachère en faveur du busard ou encore d'un verger communal ;
- pour améliorer le cadre de vie des habitants grâce à des fonds de plantations ou encore la sécurisation de l'accès au cimetière militaire de la commune.

Le projet vise à contribuer à la transition énergétique locale tout en s'inscrivant dans une démarche de concertation active avec le territoire. La démarche s'inscrit dans le cadre de la séquence "Éviter – Réduire - Compenser", visant à minimiser les effets négatifs sur l'environnement et à proposer des mesures de compensation lorsque nécessaire. Des études techniques et environnementales approfondies ont été menées pour évaluer les impacts du projet sur la faune, la flore et le paysage. La fiscalité du projet génère des retombées économiques pour les collectivités locales, incluant des revenus annuels pour la commune de Vaulx-Vraucourt, la Communauté de Communes et le département. En tout, ce sera environ 82 000€ par an pour le Département, 150 000€ par an pour la Communauté de Communes et 65 000€ par an pour la commune de Vaulx-Vraucourt. Enfin, un suivi acoustique et écologique sera mis en place dès le début de l'exploitation des éoliennes pour garantir le respect des engagements environnementaux et limiter les nuisances pour les riverains.

### ***Zoom sur la mesure avec l'EHPAD Saint-Landelin : aménagement d'un îlot de fraîcheur et d'une promenade dans le parc***

La directrice de l'EHPAD Saint-Landelin rappelle que la commune de Vaulx-Vraucourt les a contactés pour les informer de la planification de nouvelles éoliennes à proximité de leur site. Initialement, la directrice de l'EHPAD Saint-Landelin était partagée sur l'idée de voir apparaître ces éoliennes près du parc de l'établissement. La société du Pas d'Âne a sollicité une rencontre avec l'EHPAD Saint-Landelin pour discuter de l'intégration du projet éolien et de son adaptation au site de l'EHPAD.

Les échanges avec wpd onshore France se sont poursuivis afin de mieux comprendre les mesures d'accompagnement possibles et leur impact sur la structure. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'érosion des sols, la prévention des inondations, la gestion des épisodes de chaleur et les nuisances lumineuses des éoliennes en soirée. À la suite de ces discussions, un accord a été trouvé pour aménager le parc de l'établissement. Cette mesure d'accompagnement s'inscrit également dans le plan d'action à cinq ans de l'EHPAD, et le projet éolien a offert l'opportunité de concrétiser cette ambition en l'intégrant dans un cadre plus large. Actuellement, une petite parcelle est accessible aux résidents et aux familles, mais l'objectif est d'étendre cet espace pour créer un parcours de promenade plus vaste.

### *Zoom sur la mesure avec l'école de Vaulx-Vraucourt et le bureau d'études Récréations Urbaines : concertation sur la transformation de la cour d'école*

Récréations Urbaines, une coopérative lilloise, intervient dans la région Hauts-de-France pour accompagner les projets permettant de solliciter l'expertise d'usage des enfants et d'améliorer leur environnement. Spécialisé dans la végétalisation des cours d'école, le bureau d'études met en place un dialogue participatif avec les enfants afin de comprendre leurs usages et besoins dans ces espaces.

La Commune de Vaulx-Vraucourt, voulant s'inscrire dans une démarche de résilience et d'adaptation face à l'urgence climatique et ses aléas sévissant dans le département, à initier une réflexion autour de l'école communale. Celle-ci, disposant d'une cour d'école bitumée, n'est pas adaptée aux fortes chaleurs estivales. Ce projet communal, d'abord à minima par la mise en place d'un préau, a pris de l'ambition pour devenir un projet aux multiples bénéfices : par une concertation avec l'équipe pédagogique et les enfants, par la mobilisation de bureaux d'études experts et par la concrétisation d'un projet de transition écologique.

Pour ce projet, Récréations Urbaines est mandaté sur deux années auprès des élèves de CE2 de l'école de Vaulx-Vraucourt, leur offrant ainsi le temps de s'impliquer dans le processus de transformation et d'observer par la suite les changements. La première année se concentre sur des améliorations rapides et faisables à court terme comme des installations de mobiliers, tandis que la deuxième année est dédiée à la végétalisation et la débitumisation de la cour et des usages à venir.

Des ateliers sont organisés pour permettre aux enfants d'exprimer leurs idées et leurs attentes de manière approfondie. Ils ont exprimé le besoin de davantage d'assises, d'espaces d'ombre et de jeu. Cette démarche a également révélé leur désir de repenser les usages de la cour pour favoriser de nouvelles formes de vivre ensemble. L'équipe pédagogique, de son côté, souhaite tirer parti de ces aménagements pour repenser l'utilisation de la cour d'école et en bénéficier également.

À ce stade, les enfants ont réalisé des maquettes détaillées, reflétant l'ensemble de leurs propositions. Ces maquettes serviront de base pour créer un cahier de préconisations destiné aux paysagistes et à la maîtrise d'œuvre, qui auront la charge des travaux de désimperméabilisation et de réaménagement de la cour.

## 2. Synthèse des échanges

### ● **Implantation des éoliennes**

- **Question du public** : Quelle est la distance entre chacune des éoliennes ?  
**Réponse du pétitionnaire** : La société du Pas d'Âne indique avoir procédé au maximum à un rapprochement entre les éoliennes afin de limiter la consommation de l'espace horizontal et pour limiter la prégnance visuelle. Le site est néanmoins très contraint, avec la présence d'une espèce protégée (le busard), d'autres éoliennes déjà présentes sur le territoire, des éléments patrimoniaux significatifs comme les cimetières militaires... La société du Pas d'Âne a concrétisé ce rapprochement entre chacune des éoliennes : la distance indiquée est d'environ 350m. Cette distance influe beaucoup sur l'électricité produite par les éoliennes. En effet, plus les éoliennes sont rapprochées et plus le rendement est moindre, puisqu'elles ont besoin d'espace pour ne pas influencer les unes sur les autres. La distance implique donc un léger bridage afin de ne pas perturber les autres éoliennes.
  
- **Question du public** : Quelle est la distance entre le site d'implantation et la départementale ?  
**Réponse du pétitionnaire** : La société du Pas d'Âne explique que la distance réglementaire entre des éoliennes et une voie départementale est normé à 60m. Tant que cette réglementation est suivie, on ne peut techniquement pas reprocher à un projet son installation. La société du Pas d'Âne déclare être très attentive aux risques : des études de dangers sont produites dans le but précis de les réduire au maximum. L'implantation actuelle est positionnée à plus de 600m de la départementale la plus proche.
  
- **Question du public** : Pourriez-vous expliquer les différents chemins qui seront enlevés à la suite de la phase chantier des éoliennes ?  
**Réponse du pétitionnaire** : La société du Pas d'Âne répond que dans la mesure du possible, les chemins existants ont été utilisés afin de réduire au minimum la modification de la destination des sols. Certains chemins existants pourront être renforcés pour les besoins du chantier. Enfin, certains chemins au sein des parcelles agricoles seront rendus à l'exploitation agricole une fois le chantier achevé. Dans le cadre de la construction des éoliennes, il est obligatoire néanmoins de créer des passages, des chemins temporaires vitaux à la phase chantier et par la suite aux montages des éoliennes. On se conforme toujours aux règles d'urbanisme locale issues du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
  
- **Question du public** : Pourquoi le chemin du Pas d'Âne ?  
**Réponse du pétitionnaire** : C'est le nom de la voie principalement utilisée sur le secteur sur lequel se situe la zone d'implantation des éoliennes. Les agriculteurs locaux l'appellent le Pas d'Âne et nous avons souhaité reprendre le terme, en accord avec la commune.

### ● **Volet environnemental**

- **Question du public** : On a l'impression de perdre des hectares d'espaces à chaque éolienne et que les éoliennes artificialisent les sols.  
**Réponse du pétitionnaire** : La société du Pas d'Âne explique que les pertes de surface sont réduites autant que possible afin de garder le strict nécessaire à l'exploitation des éoliennes. Elle reconnaît que les pertes de surfaces existent et sont quantifiables. Le projet, dans sa forme actuelle, répond complètement à la réglementation et est conforme techniquement. La société du Pas d'Âne souligne l'importance d'anticiper les problématiques liées à l'imperméabilisation des sols et leurs conséquences

sur les risques d'érosion. À cette fin, des études hydrauliques seront menées en partenariat avec le bureau d'études Liose, expert dans ce domaine et déjà mandaté par la Communauté de Communes sur ces sujets. La société du Pas d'Âne indique enfin répondre à un besoin sur la consommation électrique et la transition écologique pour l'intérêt général. D'autres usages « consomment » également des terres pour d'autres raisons, sans être réglementés.

## Les prochaines étapes :

Le présent compte-rendu sera partagé par email avec l'ensemble des participants.

Le pétitionnaire met en ligne le Relevé Non Technique sur le site internet du projet du Pas d'Âne : <https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-du-pas-dane/>

**Le pétitionnaire s'engage à continuer l'information des habitants de Vaulx-Vraucourt et des communes limitrophes.**

## Annexes :

- Feuille d'émargement

Feuille d'émargement 13/11/2024  
Comité de Projet

Nom	Prénom	Fonction	Email
WEEXSTEEN	JACQUES	MAIRE	jacques.Weexsteen@orange.FR
DRESENE	Doine	Directrice ETPAO DE Landelin	st-landelin-direction@accueilpetrelais.fr
FOURNIER	Freddy	Peine	freddy.Bocquier596@orange.fr
BARBIER	Sylvie	Maire	mairie.mary@orange.fr
Degand	François	Peine	